

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 10 à la salle des fêtes, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 03 juin 2024, sous la présidence de M. Roland DELMAS, Maire.

Présents : DELMAS Roland, LLACER Jean-Michel, BORIE Arlette, FAURET Claude, BOSEL Leendert, RESENDE PEDRO Manuel, CIABRINI Edwige, GAUX Denis, CARRE Laurent, BARSE Mathilde.

Excusés : DURAMY Jean-Luc, VAN STOLK Anne, CORBEAU Jérémy, GENDRON Karine.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.

Il invite ensuite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, M. Leendert BOSEL est désigné à l'unanimité.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la précédente séance. Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

II – DELIBERATIONS :

DELIBERATION N° 2024.27 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OPÉRATION AVEC LE SDE24 POUR L'ENFOUISSEMENT COORDONNÉE DES RÉSEAUX AÉRIENS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES D'ORANGE ET DES RÉSEAUX AÉRIENS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ÉTABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS

M. le Maire expose que dans le cadre du programme GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS 2024 et du dossier n°20-AB-388-009, FT//Effacement de Pégauret, le SDE24 a réalisé et nous a transmis une étude chiffrée.

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de l'étude, de la convention et du devis proposé par le SDE24 :

DÉCIDE unanimement :

- D'accepter le cadre de la mission,
- D'accepter le montant total de l'opération TTC à 16 880.66 €,

ACTE la décision du Syndicat Mixte Périgord Numérique (SMPN) de faire porter toute la charge de l'enfouissement de la fibre par la commune,

REGRETTE que le SMPN et le SDE24 n'aient pu signer une convention de partenariat comme l'a fait le SDE24 et l'opérateur historique ORANGE pour mutualiser les études et les travaux,

DÉCIDE de rédiger un courrier d'alerte aux Présidents du Conseil Départemental de la Dordogne, du SDE24, du SMPN et de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, sur la perte de temps, de finances et l'incompréhension des élus et des habitants relatifs à ce manque de coopération,

CHARGE M. le Maire de signer la convention avec le SDE24 et les courriers précités.

DELIBERATION N° 2024.28 : PRIME POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

M. le Maire expose au Conseil municipal que conformément à la D 2024.25 consistant à instituer pour certains agents publics une « *prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire* », l'avis a été

demandé au CDG24.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) du CDG24 du 07 juin 2024,
CONSIDÉRANT la délibération D 2024.25 du 06 mai 2024,

INSTAURE la Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

CHARGE M. le Maire de rédiger les arrêtés d'attribution pour les paies de juin.

DELIBERATION N° 2024.29 : ÉCHANGE DE PARCELLES À PECH MELOU

M. le Maire expose au Conseil municipal qu'une enquête publique a eu lieu en 2014, avec un bornage pour création de parcelles au lieu-dit PECH MELOU en vue d'un achat/vente entre le riverain et la commune.

Le commissaire enquêteur avait émis un avis favorable et le Conseil municipal a voté la délibération n° 2014.48 pour autoriser la vente et la signature de l'acte.

Il apparait après recherche dans les dossiers que cette affaire n'est jamais allée au bout.

Sollicité par le riverain concerné, M. CURRIE, souhaitant vendre son bien, celui-ci nous demande de bien vouloir examiner la poursuite de la procédure.

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022, dite loi 3DS permet aux communes de céder dans le cadre d'un échange de parcelles un chemin rural après information et avis du public sur la base d'un dossier en mairie avec plan et registre pendant un mois.

Le Conseil municipal, sur présentation de M. le Maire, après examen du dossier,

VALIDE le principe de clore le dossier par un échange de parcelles,

AUTORISE M. le Maire à lancer l'information au public pour avis.

DELIBERATION n° 2024-30 : DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE D'UN MOBILIER

M. le Maire rappelle au Conseil que par la délibération 2024.14 du matériel stocké dans différents bâtiments, n'étant plus utile à la commune mais conservant un bon état général, a été mis en vente.

Compte tenu des offres reçues, il convient de redéfinir le prix unitaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- APPROUVE la vente du Piano « 5 feux Ambassade » au prix de 400 €.
- CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente décision

DELIBERATION n° 2024-31 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

M. le Maire présente au Conseil la demande d'aide individualisée dans le cadre d'un voyage pédagogique pour des élèves du Lycée Pré de Cordy résidant dans notre commune.

Les objectifs de ce voyage sont à la fois pédagogiques et culturels. Le choix des diverses visites est motivé par le contenu du programme et des épreuves du baccalauréat d'Arts Plastiques.

Il s'agit d'amener chaque lycéen à élargir son champ de réflexion sur les arts et la culture pour faire évoluer sa pratique et sa démarche. Les différents sites muséaux et architecturaux vont permettre de rencontrer œuvres et artistes : une expérience personnelle, unique et sensible pour des jeunes qui ont peu, voir jamais, été confrontés à des œuvres in situ.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal :

- APPROUVE le soutien financier à ce voyage à hauteur de 50 €.
- CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente décision.

III - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES RÉUNIONS

➤ Conseil d'Administration du CIAS intercommunal : Mme Edwige CIABRINI membre du CA explique notamment que le cout du portage du repas augmente à 11.50 € / jour et que le budget formation passe à 25 000 € pour à terme passer toutes les aides à domiciles en AVS.

- Commission de secteur du RDE24 du 14 mai : Présentation notamment des travaux de raccordement du nouveau forage de Boutenègre au Bugue avec les châteaux d'eau par un réseau neuf.
- Commission de contrôle des listes électorales du 16 mai : La nouvelle commission s'est réunie en amont des élections pour quelques mouvements sur les listes électorales. Mme Edwige CIABRINI représente le Conseil municipal avec Messieurs Jean-Pierre CHIES et Jean-Luc ALIX pour l'administration et le tribunal.
- Réunion avec le FC Limeuil du 21 mai : M. Jean-Michel LLACER et M. le Maire ont re-rencontré l'équipe du FC Limeuil. Ils ont convenu de s'occuper de reprendre le fossé d'évacuation et de faire un nettoyage des vestiaires. Ils devront à terme changer les ballons d'eau chaude. Audrix contribuera à la tonte du terrain régulièrement. Une convention sera signée pour encadrer le « qui fait quoi » de chaque partie. Le conseil décide de ne pas laisser faire les foins sur le terrain du fait de l'engorgement et du risque de dégradation du sol. Ils procéderont à un broyage plus une reprise de tonte. Ils rencontreront alors à nouveau le FC Limeuil et la commune d'Audrix sur le terrain dans l'été. Le terrain sera mis à disposition à partir du 15 août. Les cours démarrent début septembre le mercredi après-midi et certainement le lundi en fin d'après-midi.

IV – AFFAIRES DIVERSES :

- Suivi du dossier enfouissement de la fibre : Comme convenu, nous avons relancé le SMPN pour obtenir la convention de partenariat mais nous n'avons toujours rien reçu à ce jour. Se référer aux décisions prises dans la délibération pour le GC Télécom de Pégauzet.

- Bilan de la Fête communale : L'équipe du Comité des Fêtes est satisfaite du déroulement et de l'affluence, ainsi que des résultats financiers. Nous trouvons que la version sans forains et la gratuité des animations du dimanche après-midi étaient une formule très conviviale. Félicitations.

- Bilan élections européennes : L'élection s'est bien déroulée, le taux de participation a été de 61.3 %. Les résultats sont : RN-26.1% ; PS/PP-20.1% ; Renais-16% ; EELV-7.6% ; LFI-6.3% ; LR-5% ; AR-4.6% ; PCF-3.4% ; Recon-2.9% ; UPR-2.1% ; PAnim-1.7% ; LesPat-1.7% ; Equinoxe, EPT, LO, ETC, EAC-0.4%. Suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale, de nouvelles élections auront lieu les 30 juin et 07 juillet. Nous essayerons de déplacer le bureau de vote à la maison du bourg, dans la mesure où la salle des fêtes est louée le 30 juin.

- Date du prochain Conseil municipal : Lundi 8 juillet

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 21 heures et 10 minutes.

Publié le 13 juin 2024